



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/421
28 juin 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

345ème séance plénière
PC Journal No 345, point 6 de l'ordre du jour

DECISION No 421
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE
EN ESTONIE

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Estonie jusqu'au 31 décembre 2001.